



REGLEMENT OFFICIEL

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La COURSE DU MOUTON est une COURSE SUR ROUTE et une MARCHÉ organisée par l'association de LA COURSE DU MOUTON (W401011416), dont le siège est situé au 2 IMPASSE DES POMMIERS 40440 ONDRES.

L'organisateur peut être contacté pour toute demande d'information via :

- le site internet : La Course du Mouton
- l'adresse email : lacoursedumouton@gmail.com
- le numéro de téléphone : +33 6 06 61 79 78

ARTICLE 2 : DATE, HORAIRES ET PARCOURS

La COURSE DU MOUTON se déroulera le 24 MAI 2026 au CHATEAU DE LA BLERETIE sur la commune de LA JEMAYE-PONTEYRAUD, sur un parcours de 21 km, 10 km ainsi qu'une marche de 5 km.

Le parcours emprunte plusieurs types de route : la D100, la D708, des pistes DFCI sur la commune de LA JEMAYE-PONTEYRAUD.

- Épreuve 1 : Course sur route 21 km – Départ à 10h
- Épreuve 2 : Course sur route 10 km - Départ à 10h
- Épreuve 3 : Marche de 5 km - Départ à 10h

Le retrait des dossards se fera le jour de la course de 8h à 9h30. Une permanence pourra être organisée la veille ou l'avant-veille sur consultation des participants via nos réseaux sociaux.

Le port du dossard, fixé sur la poitrine, bien visible, non plié ni masqué, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 – CERTIFICAT MÉDICAL, LICENCES ET PPS

Conformément à l'article L231-2-1 du Code du sport, la participation à la compétition est conditionnée à la présentation obligatoire de l'un des documents suivants :

- une licence sportive en cours de validité le jour de l'épreuve (FFA, FFTRI, FFCO, FFPM, UFOLEP ATHLÉ),
- ou le PARCOURS DE PRÉVENTION SANTÉ (PPS) VALIDÉ via la FFA, réalisé dans les délais réglementaires.

Aucun autre document ne sera accepté.

3.2 – CATÉGORIES D'ÂGE

La course est ouverte aux catégories suivantes :

- Épreuve 1 : Course sur route 21 km - épreuve ouverte aux catégories ESPOIR, SENIOR et MASTER (âge minimum : 20 ans révolus le jour de la course).
- Épreuve 2 : Course sur route 10 km - épreuve ouverte aux catégories JUNIOR, ESPOIR, SENIOR et MASTER (âge minimum : 18 ans révolus le jour de la course).
- Épreuve 3 : Marche de 5 km - épreuve ouverte à tous les publics, sans classement ni chronométrage. Les mineurs participent sous la responsabilité de leur représentant légal et doivent être accompagnés s'ils ont moins de 16 ans.

Les mineurs sont autorisés à participer sous réserve d'avoir 16 ans révolus le jour de l'épreuve et de fournir une autorisation parentale dûment signée.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne via le site : [ProTiming France](https://www.protiming.fr).

Aucune inscription ne sera acceptée sur place.

4.1 – DROITS D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est fixé à :

- 25 € pour le 21km,
- 15€ pour le 10km,
- 5€ pour la marche de 5€

4.2 – TRANSFERT OU CESSION DE DOSSARD

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive. La cession ou le transfert de dossard est strictement interdit sans accord préalable de l'organisateur.

Toute personne courant avec un dossard non conforme à son identité sera disqualifiée et engage sa responsabilité en cas d'accident.

4.3 – REMBOURSEMENT

Un remboursement pourra être accordé sur présentation d'un certificat médical ou dans le cadre d'une assurance annulation souscrite lors de l'inscription.

Le remboursement se fera via ProTiming, en cas de problème, contactez l'organisateur.

ARTICLE 5 : SÉCURITÉ

Un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) sera mis en place par l'organisateur.

Des signaleurs seront positionnés sur l'ensemble du parcours. Les services de secours et les autorités locales seront informés de la tenue de la manifestation.

Tout participant se doit de porter assistance à toute personne en difficulté jusqu'à l'arrivée des secours.

ARTICLE 6 : ASSURANCE, RESPONSABILITÉ ET COMPORTEMENT

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF.

Les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Les autres participants sont invités à souscrire une assurance individuelle accident.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accident lié à une mauvaise préparation ou de vol d'effets personnels.

Tout comportement dangereux, antisportif ou contraire au règlement entraînera l'exclusion immédiate.

ARTICLE 7 : CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage sera assuré par l'organisateur à l'aide des moyens électroniques mis à disposition par ProTiming.

Tout port de puce ne correspondant pas à l'identité du coureur entraînera la disqualification.

ARTICLE 8 : CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Les classements seront établis selon le temps officiel.

Les 3 premiers au classement général Homme & Femme recevront une récompense lors d'un protocole de remise de médaille / podium.

Les résultats seront disponibles à la fin de l'épreuve sur ProTiming.

ARTICLE 9 : RAVITAILLEMENTS

Des postes de ravitaillement/rafraichissement seront installés tous les 5KM, ainsi qu'à l'arrivée.

Ils respecteront les normes sanitaires en vigueur.

ARTICLE 10 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de déchets hors des zones prévues entraînera la disqualification du participant.

Les coureurs s'engagent à adopter un comportement respectueux de l'environnement.

ARTICLE 11 : ANNULATION – FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou pour toute raison indépendante de la volonté de l'organisateur, la manifestation pourra être annulée, modifiée ou reportée.

- Les frais d'inscription pourront être remboursés sans autre indemnité.

ARTICLE 12 : DROIT À L'IMAGE

Tout participant autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous supports. En cas de refus, merci d'en informer l'organisateur.

ARTICLE 13 : DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données collectées sont nécessaires à l'organisation de l'événement.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, en contactant l'organisateur.

ARTICLE 14 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout participant s'engage à respecter le Code de la route, les consignes de l'organisation et des autorités.

Fait à Bordeaux, le 15/01.